



Contrat de travail chèque emploi service/retraité 71 ans

Par **dallery**, le **09/03/2011** à **22:04**

Bonjour,

J'envisage d'employer une personne retraitée de 71 ans, touchant une retraite mensuelle de 630 euros/mois + une allocation logement de 200 euros/mois.

Dans le cadre des chèques emploi service, combien d'heures mensuelles puis-je envisager (à 12 Euros Brut/Heure) sans lui faire perdre ses droits à la retraite et allocation

Dans ce cadre, quel risque j'encoure en établissant un contrat de fait avec une personne retraitée de plus de 71 ans.

Merci de votre réponse.

Guy DALLERY